

Pour la Cfdt, le débat autour de l'EPR doit être l'occasion d'examiner la politique énergétique française dans le cadre plus général de la situation énergétique mondiale et européenne, nous avons trois objectifs :

1. Une politique de maîtrise et d'efficacité énergétique
2. Une diversification du « bouquet énergétique »
3. Un maintien de toutes les options énergétiques et notamment celle du nucléaire.

Confédération Française
Démocratique du Travail
4, boulevard de la Villette
75955 Paris cedex 19
Tél. : 01 42 03 80 21
Fax : 01 53 72 85 56
www.cfdt.fr
e-mail : jpbompard@cfdt.fr

Le parc nucléaire français

Aujourd'hui, la France est pourvue de 58 réacteurs qui représentent une puissance installée de 63 000 MW (millions de watts). La demande française d'électricité augmente, parallèlement à la croissance

industrielle, d'environ 1,5 % à 2 % par an. Le parc électronucléaire français produit aujourd'hui environ 80 % de notre électricité. Cette proportion d'électricité d'origine nucléaire dans le bilan français est excessive.

La durée de vie des centrales nucléaires

Si à l'origine, la durée de vie des centrales construites en France était prévue pour être d'au moins 25 ans, assez vite on a réalisé qu'elle pouvait sans problème être portée à 40 ans. Selon la réglementation française, l'autorité de sûreté procède à des visites décennales des réacteurs, et donne, si tout va bien, une autorisation de fonctionnement pour la période décennale suivante.

Il apparaît vraisemblable qu'une certaine proportion des centrales françaises pourra voir sa durée de vie portée à 50, voire 60 ans. Or la plus ancienne de ces centrales nucléaires, située à Fessenheim, a été mise en service en 1977. Dans ces conditions, la question du renouvellement du parc électronucléaire français se pose au plus tôt pour les années 2015-2020.

Quelle part pour l'électronucléaire en France ?

Pour la Cfdt, la part du nucléaire, tout en restant importante, doit passer à un niveau plus raisonnable que le taux de 80 % atteint actuellement car une telle situation nous rend trop dépendants d'une technologie unique de production et, du fait des caractéristiques techniques des réacteurs nucléaires, ne permet pas

d'utiliser le parc français dans les conditions économiques optimales. En effet les centrales nucléaires ne sont pas bien adaptées aux changements de régime rapides exigés par le suivi des variations de la consommation au cours de la journée (ce qu'on appelle le suivi de charge). Elles sont plus efficaces lorsqu'elles travaillent à

pleine puissance en régime stable et continu (fonctionnement « en base »). Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le parc nucléaire français, confronté notamment à ce problème de suivi de charge, ait un coefficient de performance de l'ordre de 80 %, nettement inférieur à celui des autres pays où la proportion

d'électricité nucléaire est moins élevée qu'en France, et où le nucléaire peut donc être utilisé en continu à sa puissance nominale, le suivi de charge étant assuré par les autres modes de

production. Dans ces pays, le taux de performance dépasse couramment les 90 %. En conséquence, sans remettre en cause la filière, une utilisation du nucléaire en base (la puissance

nécessaire en continu, soit environ les deux tiers de la puissance maximum appelée) nous paraît être la bonne option pour une utilisation optimale du nucléaire.

A quand le renouvellement du parc ?

Concernant le renouvellement du parc électronucléaire, plusieurs raisons plaident donc pour ne pas se précipiter.

Le parc français de réacteurs est jeune : 20 ans d'âge en moyenne. Le plus ancien réacteur date de 1977 et le plus récent n'a que cinq ans. Leur durée de vie prévue initialement pour 25 ans a été portée à 40 ans minimum.

A terme, une utilisation progressive en « base » du nucléaire nous permettrait de retarder la construction de nouveaux réacteurs.

Accroître la part des énergies renouvelables, respecter nos engagements européens

Enfin, la mise en application de la directive européenne qui impose à la France de porter en 2010 à au moins 12 % la proportion d'énergie renouvelable dans le bilan énergétique total et à au moins 21 % dans le bilan électrique, va nous obliger à nous développer dans la filière de l'éolien, du solaire photovoltaïque et des bio-énergies. La CFDT partage les mesures prises par l'Europe et approuve les dispositifs de soutien économique et réglementaire mis en place par la France pour les énergies renouvelables électriques, tout en étant consciente que ces mesures seront

selon toute vraisemblance insuffisantes pour atteindre les objectifs visés.

Par ailleurs, prenant acte que la sûreté d'approvisionnement en énergie est de plus en plus un problème européen et non plus seulement national, la CFDT exprime son accord de principe au « paquet » de directives européennes qui propose une harmonisation des principes généraux dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires.

Ne pas aller trop vite

Allongement de la durée de vie des réacteurs, utilisation rationnelle et plus compétitive du nucléaire en base, programme national d'économie d'énergie, développement des énergies renouvelables en conformité avec nos engagements européens, limitation des exportations d'électricité, fermeture prévue de l'usine Eurodif, autant d'éléments qui nous permettent de dire que la question du renouvellement du parc électronucléaire français ne se pose pas avant 2020 au plus tôt. Il faudra par ailleurs, chaque fois que c'est

possible du point de vue de la sûreté, prolonger au maximum la durée de vie des centrales actuellement en fonctionnement pour des raisons économiques évidentes.

En tout état de cause le nucléaire sera amené à continuer à jouer un rôle important dans l'approvisionnement français en électricité pour des raisons notamment de compétitivité, de sûreté d'approvisionnement, d'indépendance énergétique. Il faut mettre à profit le temps qui nous est donné pour engager une réflexion sur

l'ensemble de la filière nucléaire, en particulier, dans le domaine de la recherche technologique.

La France a les équipes et les compétences pour engager les études nécessaires dans le cadre d'une coopération internationale. Un schéma analogue à la loi Bataille sur les déchets définissant des axes de recherche et une évaluation permanente par une commission indépendante du type de la Commission Nationale d'Evaluation (CNE) pourrait contribuer à préparer des décisions raisonnées et démocratiques.

POSITION DE LA CFDT SUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC

La question du renouvellement du parc électronucléaire français se pose donc dans les termes suivants :

1. Il est nécessaire avant tout de procéder à une évaluation prospective de ce que seront nos besoins futurs en électricité dans les décennies qui viennent. Cette projection comporte nécessairement des incertitudes dues notamment à l'évolution du contexte géopolitique international.
2. Il faut y intégrer les choix politiques effectués par les gouvernements et la société française [politique d'économies d'énergie, lutte contre l'effet de serre, taxes environnementales (taxes CO₂, quotas d'émission), gestion de la fin du cycle du combustible]. Cela inclut notamment la politique en faveur des énergies renouvelables, le protocole de Kyoto, etc. Assurer la mise en application de la directive européenne sur la proportion d'énergie renouvelable dans le bilan énergétique (au moins 12 %) et dans le bilan électrique (au moins 21 %) de la France en 2010.
3. Prendre en compte la durée de vie prévisible des centrales nucléaires actuellement en service, unité par unité.
4. Préciser quelle part la société française veut raisonnablement garder au nucléaire dans notre production d'électricité. Cela permettra par contraste de voir la part à accorder aux autres sources possible d'énergie « concentrée » : charbon ou gaz naturel.
5. Tenir compte de l'intégration des réseaux électriques européens.
6. Anticiper les questions d'emploi liées à une remise à plat générale.

Ce n'est qu'une fois ce travail accompli qu'il deviendra possible de répondre à la question du renouvellement du parc électronucléaire français.

Il convient par ailleurs de noter que le modèle de centrale EPR qui est proposé aujourd'hui à la construction représente certes une amélioration par rapport aux réacteurs à eau sous pression actuellement en service, mais il ne propose pas de rupture au niveau technologique. Il est assurément utile que des entreprises françaises maîtrisent la filière EPR et qu'elles soient performantes dans les concurren-

ces mondiales de production d'énergie. Le réacteur EPR que Framatome construit actuellement en Finlande constitue la véritable tête de série et permettra « d'essayer les plâtres » de cette génération.

Les réacteurs de type EPR qui viendront en service autour des années 2020 doivent assurer la transition avec la génération suivante, dite « génération IV », destinée à entrer en service vers 2040/2050. Leur durée de vie sera de 60 ans ; il faudra donc en construire le nombre minimum nécessaire afin de ne pas saturer nos besoins futurs avec

cette filière. Il est donc indispensable de poursuivre les recherches pour la mise au point des générations suivantes de réacteurs qui permettront de répondre à ces préoccupations, et notamment à un meilleur bouclage de la fin du cycle du combustible. Les pouvoirs publics doivent assurer le financement de la R&D de la génération IV. Les industriels que sont le constructeur AREVA et le producteur EDF devront participer substantiellement à ce financement. Un débat scientifique public, largement ouvert à tous les acteurs aux niveaux national, européen et international devra accompagner ces recherches.

LES PRIORITES DE LA CFDT

Intégrer la protection de l'environnement

L'ensemble des risques et des atteintes à l'environnement engendré par la production et la consommation d'énergie, caractérisé par l'épuisement à terme des

ressources fossiles, le réchauffement climatique, l'utilisation du nucléaire, l'occupation et la dégradation des sols, implique que la dimension environnementale, mais aussi

sociale et humaine soient prises en compte dans l'élaboration des politiques énergétiques ayant pour but de diminuer ces risques et d'en retarder les effets.

Maîtriser les consommations d'énergie

- La priorité doit être donnée à la diminution du contenu énergétique de la croissance pour des raisons économiques et environnementales. Cela est possible grâce aux progrès technologiques, par la mise en place de politiques qui s'efforcent d'agir sur la demande et par une véritable gestion patrimoniale de nos réserves énergétiques.
- Cette priorité apportée à la maîtrise de l'énergie rend l'intervention publique indispensable, car elle seule est capable de prendre en charge l'intérêt commun et le long terme, de fixer des objectifs sur la nature, la rentabilité et le volume des « gisements » d'économie et d'engager les investissements nécessaires pour leur exploitation dans les transports, l'habitat et l'industrie.
- Cette maîtrise passe aussi par la mise en œuvre de moyens institutionnels réglementaires et fiscaux, afin d'engager des politiques incitatives à l'utilisation plus économe de l'énergie et aux développements des énergies renouvelables.
- La protection de l'environnement dépend pour partie du type d'énergie que nous utilisons et de l'usage que nous en faisons sur le long terme. S'engager sur la voie d'un développement durable, impose de privilégier les stratégies énergétiques au cœur desquelles se situe la satisfaction des besoins à partir de la demande d'énergie.

Diversifier les sources d'énergie

Il n'y a malheureusement pas de « solution miracle » au problème de l'approvisionnement énergétique. Chaque source d'énergie présente des inconvénients. La France n'a pas besoin de nouvelles centrales nucléaires avant de nombreuses années. Aussi faut-il mettre à profit le temps qui nous est donné pour opérer un rééquilibrage de notre politique énergétique. Ce rééquilibrage consiste, par le biais de la diversification à répartir et à limiter les contraintes et les risques liés à l'usage des différents types d'énergie, mais il a aussi pour but de rendre cette politique plus efficace et plus réactive aux conditions

imposées par l'ouverture du marché de l'énergie.

La diversification passe essentiellement par le développement de « technologies propres » pour l'utilisation du gaz naturel, du charbon, ainsi que de l'hydraulique et par la mise en œuvre d'un programme ambitieux de développement et de soutien des énergies renouvelables, en particulier pour le solaire et l'éolien. La biomasse demande aussi un effort de recherche pour améliorer les techniques de production et d'utilisation. Elle contribuera à gérer la diminution de la disponibilité mondiale de pétrole.

Maîtriser les risques nucléaires

L'exigence d'un haut niveau de sûreté dans l'industrie nucléaire doit être maintenue. Elle passe par la mise en œuvre d'une meilleure protection des salariés de cette industrie par un renforcement de la radioprotection, par une amélioration de la sûreté d'exploitation rendue nécessaire par le vieillissement des centrales existantes. Dans l'avenir, ce niveau élevé de sûreté est conditionné par la réduction des nuisances, par une simplification de l'exploitation et de la maintenance des futurs

réacteurs, par une maîtrise de la production des déchets et du démantèlement des réacteurs arrivés en fin d'activité.

Dans cette perspective, l'industrie nucléaire doit investir dans la recherche et le développement de nouveaux modèles de réacteurs, assurer dans le temps la maintenance lourde des réacteurs existants en France, et à l'étranger, se préparer à gérer le démantèlement des réacteurs arrivés en fin de vie.

La Confédération, CFDT, réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus - dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses - à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables. Ce syndicalisme refuse les corporatismes et regroupe l'ensemble des salariés qu'ils soient ouvriers, employés, cadres.

La CFDT attache une importance primordiale à la démocratie : démocratie qui s'exprime dans le fonctionnement interne de la confédération en assurant une large participation de ses adhérents aux décisions ; besoin vital de démocratie dans la société qui doit assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, la possibilité d'accéder à tous les niveaux de l'enseignement ; attachement également à la démocratie dans l'entreprise qui doit donner aux salariés la possibilité de s'exprimer et de participer à l'élaboration des revendications ; nécessité enfin de démocratie dans le domaine politique, ce qui explique l'opposition de la CFDT à tout régime autoritaire ou totalitaire.